



R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen de
la motion de M. Alexandre Suter «Création d'un bus scolaire
sur la route de Sonzier »

Président : M. Buholzer Jean-Pierre

Membres : Mmes Grangier Carole
Panissod Catherine

MM. JAHANGIRI Ahmad
KUNDERT Yves Laurent
SPAHN Pierre-André
SUPPLICY Henri
SUTER Alexandre
TARUSSIO Dino
VERNIER Christian
ZULAUF Michel

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'examen de la motion de M. Alexandre Suter «Création d'un bus scolaire sur la route de Sonzier » s'est réunie à 21 h15, le mardi 19 février 2008, à la rue de la Gare 30. Tous les membres étaient présents. La Municipalité était représentée par Mme Edith Willy et M. Jacques Delaporte. M. Steffen était également présent en tant que directeur des écoles primaires.

Le motionnaire remercie préalablement les parents qui assument les transports des enfants et salue leur solidarité. Il nous présente son projet par le biais d'un dossier comprenant différentes cartes, des photos et un argumentaire portant sur la promotion de la sécurité à l'école. Il énumère ainsi les raisons qui président à sa détermination d'un transport en bus scolaire : cheminer sur cette route présente un

gros problème de sécurité car celle-ci est étroite, sinueuse, sans trottoir et sans marquage au sol, bref, elle est dangereuse pour tout(e) piéton(ne). Il nous signale que les accidents de la route constituent la première cause de mortalité des enfants entre cinq et quatorze ans et ceux-ci frappent surtout les enfants à pied. En fait, avant l'âge de dix ans, on ne peut pas attendre que l'enfant s'adapte au trafic, c'est donc l'adulte qui est responsable de la sécurité de celui-ci. Il ajoute qu'une vingtaine d'élèves habitant Sonzier et ses environs sont concernés. Il termine en affirmant que rien n'existe dans la loi scolaire vaudoise, ni dans son règlement d'application concernant les trajets scolaires.

La discussion est ouverte.

Un commissaire se demande s'il est sur la même planète que ses collègues. Il s'offusque de cette présentation, tronquée à ses yeux. Au moyen d'une carte, il montre qu'il existe un chemin/route piétonnier en aval de la route de Sonzier, qui permet de rejoindre l'école en une vingtaine de minutes. Qui plus est, au pied de l'église de Sonzier, un passage sous-voie, à la route de l'Arzillière (route de Chernex), permet d'atteindre les bâtiments scolaires. Cette solution serait moins onéreuse pour la communauté. Quant aux enfants, en termes de santé, la marche ne pourrait que leur être favorable, si l'on pense à la surcharge pondérale qui concerne déjà bien des jeunes. En termes de discipline, les écolier(ère)s gagneraient leur classe bien moins excités que s'ils sortaient d'un bus, tout scolaire soit-il ! En cas de météo exécrationnelle, il serait loisible de recourir exceptionnellement au transport voituré. Et un pédibus pourrait toujours être organisé sur ce chemin/route piétonnier !

Un commissaire partage les vues du motionnaire et souligne qu'un élargissement de la route bordée d'un trottoir devrait être réalisé.

Un membre de la commission propose au motionnaire de transformer sa motion en postulat. Cette proposition semble partagée par la majorité des commissaires. Le motionnaire prend un petit temps de réflexion et accepte que sa motion devienne un postulat.

Mis au vote, ce postulat est accepté par dix commissaires et refusé par un seul.

Fin de la commission sur la motion de M. Alexandre Suter à 22 h20.

Le président-rapporteur

Jean-Pierre Buholzer